

COPIES : M. VUILLEMIN, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE
C DIEUX, P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, A. KIEFFEL, Police Municipale

VILLE DE PULNOY

CR N°2009-113/SA/MAG

Réunion Conseil Municipal du 5 novembre 2009

Présents : Gérard ROYER, Mmes et Mrs FEUILTAINE PICCOLI HEINLY PICCOLI
PERROLLAZ ANDRE HOUDRY BOISSEZ NICOLA BROUSSIER WEHRLÉN PELTIER
CASTELA SIMON KERE GEORGES VULCANO CHABOD FROMENT DUSSIAUX
MASSON DEVITERNE GOUDOUT MICHEL JACQUIER-ROUX

Excusée :

M. ROYER a donné pouvoir à M. PICCOLI

Secrétaire : N. GOUDOUT

SUJETS TRAITES	DECISION OU SUITE
	Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de soumettre à son avis une affaire non délibérative. Accord du Conseil Municipal. Approbation du compte rendu du 24/09/09 : pas d'observation. Décisions prises dans le cadre de l'article L212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : pas d'observation.
Rapport d'activité 2008 de la Communauté Urbaine du Grand Nancy	Le Maire rappelle que ce rapport est présenté tous les ans à l'assemblée délibérante, et qu'il a un caractère obligatoire. Il explique que le rapport d'activités suit le projet d'agglomération, actuellement en révision. Le Maire détaille les grands projets du projet d'agglomération et donne la parole aux conseillers délégués, chargés chacun d'expliquer une partie du rapport d'activité, en rapport avec leur délégation. Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités du Grand Nancy pour l'année 2008.
Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement	Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté par F. Perrollaz
Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets	Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté par JM Heinly.
Budget 2009 – Décision modificative n° 2	G. Nicola commente les virements de crédits opérés sur le budget 2009. Le Maire précise que la subvention de 5000€ provient de fonds parlementaires du sénateur J. Panis. Accord à l'unanimité pour les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.
Dossiers de demandes de subventions de particuliers pour les économies d'énergie	S. Jacquier-Roux demande pourquoi certains administrés présentent plusieurs dossiers. Le Maire répond que le règlement d'attribution des aides au titre des économies d'énergie n'était pas assez précis et que certains ont « saucissonné » leur dossier. Une modification de ce règlement va être proposée au Conseil Municipal (question 8 de l'ordre du jour). Accord à l'unanimité sur les dossiers présentés.
Demande de subvention de l'association Les Amis du Verger	D. Feuiltaïne donne lecture du projet de délibération. Le Maire souligne l'excellent travail réalisé par l'association Les Amis du Verger, qui a su redonner une nouvelle jeunesse au verger, avec des essences du passé. Accord à l'unanimité
Demande d'attribution gratuite de la salle Galmiche par le Kiwanis Club	P. Broussier donne lecture du projet de délibération. Accord à l'unanimité

Attribution d'aides « économie d'énergie » et « énergies renouvelables » : modification des modalités d'attribution	JM Heintly donne lecture du projet de délibération et explique que devant le nombre important de demandes, il a été nécessaire d'ajouter des crédits supplémentaires au budget. JM Michel demande à quel moment le particulier doit-il faire la demande de subventions. JM Heintly répond que la demande doit être faite impérativement avant le début des travaux. Accord à l'unanimité
Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité : convention entre la ville de Pulnoy et la Préfecture	D. Feuiltaine donne lecture du projet de délibération. Accord à l'unanimité

Question non délibérative soumise à l'avis du Conseil Municipal :

Vente de logements sociaux Batigère et Nouveau Logis

Le Maire explique que 2 bailleurs sociaux implantés sur la commune souhaitent proposer aux occupants la vente de leurs logements.

* Nouveau Logis propose 15 pavillons à la vente très rapidement à la Masserine, au prix déterminé par France Domaine. 47 pavillons rue de Lorraine seraient ensuite vendus progressivement. Aujourd'hui, 20 locataires sont déjà intéressés pour devenir propriétaires.

Le taux de logements sociaux est, sur Pulnoy, d'environ 30%. La vente de ces logements est possible, sans courir le risque de descendre en dessous de 20%.

Le Maire explique que la commune peut autoriser la vente de ces logements, en demandant aux bailleurs de s'engager à reconstruire dans la nouvelle zone d'habitat.

Le Maire a souhaité que soit incluse dans les contrats de vente une clause relative à l'environnement (pas de clôture ...).

* Batigère est prêt à vendre 36 logements, dont 9 avec garage, rue de Prény. Ce bailleur est également intéressé pour reconstruire dans la nouvelle zone.

S. Jacquier-Roux demande ce qu'il adviendra des locataires qui ne souhaitent pas se porter acquéreurs.

Le Maire répond qu'ils resteront locataires. Il faudra alors trouver la bonne solution pour la gestion du syndic, qui risque d'être un peu complexe.

D. Deviterne demande si tout locataire peut se porter acquéreur.

Le Maire répond qu'il faut seulement être locataire au moment de la vente. Si le logement est vacant, la vente sera proposée à des personnes pouvant prétendre à un logement social.

D. Deviterne demande si, après la vente, il y a une durée minimum de vie dans le logement pour l'acquéreur.

Le Maire répond que la durée minimum d'occupation est de 5 ans.

JM Michel : y a-t-il la possibilité de louer l'appartement ?

Le Maire répond par la négative : il ne s'agit pas de faire du « business ».

M. Piccoli ajoute que ces opérations de vente de logements sociaux auront certainement des répercussions sur le nombre d'enfants dans la commune.

N. Goudout demande si un accompagnement social est prévu pour les familles qui vont devenir propriétaires.

Le Maire répond qu'il va saisir le Conseil Général sur cette question.

Fait à Pulnoy, le 10 décembre 2009

Le Maire,

Gérard ROYER